

Les casques de sécurité

[Accueil](#) / [BBI](#) / [Produits](#) / [Protection de la tête](#)

Un marché à garder en tête

Equipement universel de première importance, le casque de sécurité normé EN397 est utilisé sur la plupart des chantiers de l'industrie et du bâtiment. Tout en respectant la réglementation, il peut selon sa conception être un matériel basique d'entrée de gamme ou un produit offrant d'excellentes conditions d'usage. Aux fournisseurs et distributeurs de convaincre leurs clients de se positionner sur ce segment qualitatif pour améliorer leurs marges et la sécurité des utilisateurs.

La fonction principale des casques de sécurité est d'offrir à la tête une protection contre la chute d'objets. Pour garantir cette fonction, ils sont régis par la norme EN 397 dont l'attribut principal est la protection du crâne face à la chute, d'une hauteur de 1 mètre, d'une masse hémisphérique de 5 kg (chocs) et d'une masse pointue de 3 kg (pénétration), ce qui explique leur forme reconnaissable avec renfort au sommet. Cette norme de base suffit à couvrir l'ensemble du marché hormis quelques spécificités qui seront détaillées ci-dessous. Ainsi, quel que soit son niveau de gamme et son prix, un casque normé EN397 suffit à assurer la sécurité de son porteur. Cette norme constitue un indispensable mais l'acte d'achat définitif se fondera aussi sur d'autres critères que nous aborderons plus loin.

Depuis 2005, une deuxième norme plus drastique est en application pour les milieux jugés dangereux avec une hauteur de chute portée à 2 mètres pour la résistance aux chocs et un changement de protocole pour la pénétration, avec cette fois-ci une chute de 2,5 mètres d'une pointe sur base plate d'un poids de 1 kg. Parallèlement, des obligations apparaissent pour la protection contre les chocs latéraux (côté gauche, côté droit, avant, arrière, avec une inclinaison comprise entre 15 et 60°). Cette norme particulière oblige à renforcer des points du casque au-delà de sa crête, et donc à l'alourdir, ce qui limite son utilisation aux seuls environnements jugés à risque.

Ces normes, et surtout la première universellement répandue, peuvent être complétées par des homologations portant sur la résistance aux très basses températures (-30°C), à la projection de métal fondu, et sur l'isolation électrique 440 V ou 1 000 V entre l'intérieur et l'extérieur du casque – ce qui implique l'absence d'ouïes de ventilation.

Il existe également d'autres normes telle la norme EN 50365 qui qualifie les casques isolés électriquement jusqu'à 1 000 volts selon une procédure différente de l'homologation citée ci-dessus – ici, un câble électrique dénudé ne doit pas pouvoir pénétrer de plus de 40 mm dans un trou d'aération, ce qui autorise de facto la présence d'ouïes de ventilation. Cette norme EN 50365 avec son marquage à double triangle est reconnue et demandée dans l'univers lié à l'électricité. La norme EN 13463 garantit pour sa part une utilisation possible en milieu Atex, sachant que l'emploi utile d'un casque ainsi normé implique l'utilisation d'un équipement totalement Atex dont les différentes pièces sont reliées entre elles.

Enfin, il faut mentionner la norme EN 12492 qui concerne les casques pour l'alpinisme et que l'on retrouve pour les travaux en hauteur et travaux sur corde. Cette norme oblige à avoir un jugulaire à quatre points d'attache au casque, solution qui élimine le ballant du casque et apporte confort au porté, avec une tension de rupture de 40 N, à comparer avec la tension de 15 N demandée par la

norme EN397 qui de plus, n'impose pas la jugulaire 4 points. Par ailleurs, le casque normé alpiniste intègre une coque interne en polystyrène qui offre une protection supplémentaire à son porteur. Cette norme intéresse les professions comme les élagueurs, les cordistes, les monteurs de tribunes... qui peuvent opter librement pour ce type de casques ou pour des casques EN397 dotés d'une jugulaire 4 points, l'important étant que la sécurité soit assurée. Il faut cependant noter que dans ces métiers, les opérateurs se considèrent souvent comme des spécialistes, plutôt alpinistes que industrie/bâtiment, et recherchent des produits dont l'esthétique leur permet de se distinguer. Ils opteront ainsi assez facilement pour les casques alpinistes, même s'il existe une grande différence tarifaire entre les deux catégories, le modèle EN397 à jugulaire 4 points étant proposé aux alentours de 25-30 e HT, contre 70 à 80 e pour un casque alpiniste.

La recherche de la performance

Si les différentes normes permettent d'ordonner le marché, la véritable entrée sur le marché du casque de sécurité reste la norme EN397. Une fois homologués, les produits se différencient selon leur qualité et donc leur positionnement prix.

L'offre comporte ainsi des casques d'entrée de gamme dont le prix peut descendre sous les 4 euros HT et des produits beaucoup plus qualitatifs dont le prix peut atteindre les 30 euros. Les casques d'entrée de gamme sont choisis en priorité par les sociétés d'intérim, les professionnels qui ont une utilisation épisodique de cet équipement et d'une façon générale par les entreprises qui prennent comme critère principal le coût du produit – tous les produits répondant à la norme, ce critère unique leur semble pertinent. Ces produits low-cost représentent encore une part significative du marché sans que les différents interlocuteurs interrogés pour cet article n'aient pu en préciser l'importance. Ces casques, d'une forme simple pour une production rapide et économique, sont en polyéthylène haute densité et équipés d'une coiffe monobloc en polyéthylène basse densité clipsée.

Ensuite, les casques montent en qualité pour le plus grand bonheur de leurs porteurs dont la première des préoccupations concerne le poids de cet équipement, en général compris entre 300 et 450 g. Cette exigence a conduit les fabricants à trouver des solutions pour les rendre plus légers et améliorer la répartition de leur masse sur le crâne. Ainsi, sur les segments milieu et haut de gamme, le polyéthylène haute densité est remplacé par de l'ABS, matière première qui offre une résistance supérieure pour un poids identique. Toutefois, le casque ABS reste cher et sa pénétration sur le marché, si elle augmente, est estimée entre 20 et 30% des ventes, sans plus de précision. En termes de coût, comme cette matière est associée à des casques moyen haut de gamme, il faut compter dépenser au moins 15 à 20 euros HT pour acquérir un tel matériel, largement plus que pour un modèle PEHD basique.

De même, la coiffe en textile est préférée au plastique dans les segments supérieurs par le fait qu'elle épouse les contours de la tête et n'est pas conductrice du froid et de la chaleur. Au niveau du serre-nuque, les casques les plus qualitatifs sont équipés d'un dispositif à crémaillère commandé par une molette qui assure une stabilité supérieure au système de bande striée ; il faut compter ici un surplus de coût de l'ordre de 3 à 3,5 euros. Certains casques sont aussi dessinés pour pouvoir être équipés d'un porte-badge, d'éléments rétro-réfléchissants et peuvent intégrer quelques particularités (jugulaire magnétique, mousse de confort amovible et lavable...).

Si l'on s'intéresse aux accessoires, les casques sont dotés de fentes standard de 30 mm qui permettent d'encliqueter des coquilles antibruit et sur la même connexion une visière de sécurité. Notons ici que ce sont les fabricants de casques qui proposent ces accessoires. De fait, c'est un système complet casque et accessoire qui est homologué, par exemple pour l'atténuation sonore, et il est bien plus logique d'acquérir la solution complète d'une marque déjà approuvée plutôt que

de prendre des éléments de marque différente dont l'association n'a pas, elle, été approuvée.

Un réel potentiel de croissance

Sur ce marché, la volonté des fabricants et des distributeurs est de monter les niveaux de gamme vendus pour assurer un confort qui incitera les professionnels à bien porter leur casque sur le lieu de travail et donc augmenter la sécurité sur les chantiers – un casque désagréable à porter pourra être quitté avec toutes les conséquences physiques et économiques que l'on peut imaginer en cas d'accident. Par ailleurs, et ce n'est pas négligeable, les marges réalisées sur les casques d'entrée de gamme sont quasiment nulles pour toutes les parties et il est préférable de monter en gamme pour trouver un intérêt économique à la vente de ces produits.

Les fabricants sont unanimes à dire qu'il y a une marge de progression importante en France sur les casques de sécurité du fait d'un sous-équipement patent – il y a ainsi deux fois moins de ventes de casques dans l'Hexagone qu'en Grande Bretagne – et de la partie encore prise par l'entrée de gamme. Il faut faire œuvre de pédagogie et de préconisation sur les chantiers pour convaincre les entreprises de s'équiper avec un produit agréable à porter, dont porté, donc sécuritaire. C'est à ce prix que le marché dépassera les 1,5 million d'unités vendues à l'année (chiffre Synamap 2009 comprenant également toutes les cagoules de soudage) et gagnera en valeur dès que l'environnement économique le permettra.

